République Française
DEPARTEMENT des BOUCHES-DU-RHONE
Arrondissement d'Istres
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CARRY-LE-ROUET
13620

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 22 oct. 2026
ID : 013-261300693-20261007-2026_42-DE

SOUS-PREFECTURE D'ISTRES
N° 2026/42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CARRY-LE-ROUET

ACTE COMMUNICABLE

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 07 octobre, à 16 h 00,
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
En lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Date de la convocation : le 24 septembre 2026

Nombre de membres **En exercice : 11** **Présent(s) : 10** **Pouvoir(s) : 00** **Absent(s) : 01** **Délibération comportant 3 pages**	**Les membres présents en séance :** **M. CARPENTIER, Mme GUIONNET, M. JOURDAN, Mme VERGELY, Mme GUARINO Mme BELGACEM, Mme BISSON-GUENOUN, Mme DAUBOL, M. SEGUIN, M. THIRION** **Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir: /** **Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir : M. GARNONE** **Le ou les membre(s) absent(s) : /**

Secrétaires de Séance :

Mme DAUBOL, membre du conseil d'administration du CCAS
Mme GOMEZ, Directrice CCAS

.../...

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 22 OCT. 2026
ID : 013-261300693-20261007-2026_42-DE

OBJET : CHOIX DU COLIS DE FIN D'ANNEE (NOEL) 2026 PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE CARRY-LE-ROUET

Document annexé : résultats du vote

RAPPORTEUR : M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS

M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, rappelle aux administrateurs la délibération du CCAS n° 2026/ 33 du 23.06.2026 relative au choix du prix unitaire TTC des colis de Noël dans le cadre de la procédure des devis consultés. Le conseil d'administration a validé un montant de 20 € TTC par colis.
Les fournisseurs pourront proposer un prix unitaire inférieur à 20 € TTC.

La date limite de dépôt des propositions par les fournisseurs au CCAS : le 15 septembre 2026.

M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, soumet aux administrateurs du CCAS les propositions de colis de Noël 2026 soumises par 8 fournisseurs.

Le choix du colis se déroule au scrutin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- **COLIS N° 1** - Société « Cellier du Perigord » à 18.39 € HT et 19.90 € TTC :
« POUR » 0 voix

- **COLIS N° 2** - Société « Cellier du Perigord » à 18.44 € HT et 20.00 € TTC :
« POUR » 0 voix

- **COLIS N° 3** - Société « Colis Gourmand » à 18.71 € HT et 19.99 € TTC :
« POUR » 1 voix

- **COLIS N° 4** - Société « Esprit Gourmet » à 18.39 € HT et 19.90 € TTC :
« POUR » 0 voix

- **COLIS N° 5** - Société « Fleurons de Lomagne» à 18.56 € HT et 20.00 € TTC :
« POUR » 3 voix

- **COLIS N° 6** - Société « Fleurons de Lomagne» à 18.41 € HT et 20.00 € TTC :
« POUR » 4 voix

- **COLIS N° 7** - Société « Gourmet de Provence » devis à 18.96 € HT et 20.00 € TTC :
« POUR » 0 voix

- **COLIS N° 8** - Société « Les Chemins de Provence » à 17.93 € HT et 19.76 € TTC :
Présentation d'un devis, colis de présentation non réceptionné :
« POUR » 0 voix

- **COLIS N°9** - Société « Sudreau» à 18.58 € HT et 20.00 € TTC :
« POUR » 0 voix

.../...

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 22 OCT. 2026
ID : 013-261300693-20261007-2026_42-DE

- **COLIS N°10** - Société «Sudreau» à 18.53 € HT et 20.00 € TTC :
« POUR » 0 voix

- **COLIS N°11** - Société «Valette Foie Gras» à 18.25 € HT et 19.50 € TTC :
« POUR » 2 voix

- **COLIS N°12** - Société «Valette Foie Gras» à 18.15 € HT et 19.40 € TTC :
« POUR » 0 voix

Le Conseil d'Administration du CCAS après avoir voté à bulletin secret,

CHOISIT A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

04 voix « POUR »

- **le colis n° 6 de la Société « Fleurons de Lomagne» sise Lectoure (32) correspondant au devis n° 26DV5771 dont le prix unitaire est de 18.41 € H.T. et 20.00 € TTC.**

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- AUTORISE le Président du CCAS à procéder à/aux commandes de colis ainsi qu'à la mise en paiement de/des dépenses auprès du fournisseur choisi.
Une première commande de 700 colis sera établie auprès du fournisseur.
Le nombre de colis pourra être à la hausse en fonction du nombre d'inscrits.
La dépense est prévue au chapitre 65.

- **10 voix « POUR »**
- **0 voix « CONTRE »**
- **0 « Abstention**

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. »

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 7 octobre 2026

Le Président du C.C.A.S.
René Francis CARPENTIER
Maire de Carry-le-Rouet

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-Préfecture d'Istres
Le : 21 OCT. 2026
Et publication ou notification
Le : 22 OCT. 2026

MAIRIE DE CARRY-LE-ROUET (Bouches-du-Rhône)